



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 décembre 2022, le conseil de cette municipalité a adopté le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025.

Que le document ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 14 décembre 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe